

PUBLIC

Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en oeuvre le mode opératoire

PRE-REQUIS

Renouveler l'Attestation de Compétence de Formation Initiale, en cours de validité
Aptitude médicale du stagiaire délivré par le médecin du travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
Maîtrise orale et écrite du français.

DUREE

1 jour

EFFECTIFS

De 4 à 10 personnes par session

LIEU

Adresse du Pôle de Formation

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPETENCES

Compétence Théorique et Compétence Pratique

TARIFS

Sur devis

ACCESSIBILITE PSH

Nous contacter

METHODES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques.
Le contenu est adapté à la nature des activités des stagiaires, à leur qualification professionnelle.

MODALITES EVALUATIONS

Evaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un QCM.
Une évaluation pratique de 60 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

QUALIFICATIONS FORMATEURS

Formateur en prévention du risque liés à l'amiante
Formateur de formateur

COMPETENCES

Assistant Maîtrise Technique Amiante
Expertise et Diagnostic Amiante
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé

Recyclage : A réaliser au plus tard trois ans après le recyclage précédent

Durée : 1 jour

RECYCLAGE DE FORMATION INITIALE A LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE

Sous-Section 4

ENCADREMENT CHANTIER

Arrêté du 23 février 2012 - Ministère du travail
Activités de l'Article R.4412-94-2° du Code du Travail



Réf. AMIEC r10

OBJECTIF

Renouveler l'Attestation de Compétence de Formation Initiale "Personnel d'Encadrement de Chantier"

PROGRAMME

Rappel des activités et opérations susceptibles de mettre des fibres d'amiante.

Rappel des procédures et modes respiratoires adaptés aux interventions.

Présentation des évolutions réglementaires en vigueur

MODULE N°1

Enseignement théorique :

- Rappel de l'enseignement théorique délivré lors de la formation initiale.

MODULE N°2

Mise en situation pratique sur plate-forme pédagogique :

- Rappel des mises en situation réalisées lors de la partie pratique de la formation initiale.

- Mise en pratique des évolutions réglementaires, des techniques de mise en oeuvre.

Taux de satisfaction : Résultats prochainement disponibles

Taux de réussite : Résultats prochainement disponibles

Nombre de stagiaire : Résultats prochainement disponibles

Taux d'abandon : Résultats prochainement disponibles